

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION

SCIC HLM AB HABITAT à capital variable dont le siège social est 203 rue Michel Carré à Bezons (95870), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 807 567 136

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIIN 2023 SE TENANT AU SIEGE SOCIAL SITUE AU 203 RUE MICHEL CARRE A BEZONS

NOM / PRENOM ET ADRESSE DE L'ASSOCIE

Nombre de parts sociales :

 1

JE DONNE POUVOIR SANS INDICATION DE MANDAT

Dater et signer en bas sans remplir ni 2 ni 3

IMPORTANT

Veillez prendre connaissance des instructions situées au verso avant d'exercer votre choix entre les trois possibilités. (Cochez la case correspondante)

 2

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Cocher une case par ligne

 3

POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE

Je donne pouvoir à :

Attention : toute abstention exprimée ou toute absence d'indication de vote sera assimilée à un vote **contre**

POUR

CONTRE OU ABSTENTION

1 ^{ère} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 ^{ème} résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des résolutions nouvelles étaient présentées à l'Assemblée :

- Je m'abstiens, ce qui signifie que je vote contre
- Je donne procuration à : pour voter en mon nom

Date et signature

Pour être prise en considération, ce formulaire doit parvenir à la SCIC au plus tard le 28 juin 2023
(Passé ce délai votre vote ne sera plus pris en compte (article R.225-77, alinéa 1 du code de commerce))

POUR UTILISER CE FORMULAIRE

- ✓ **Vous entendez donner pouvoir sans indication de mandat :**

Il convient simplement de dater et signer le recto du présent formulaire, et de cocher la case

1

- ✓ **Vous voulez voter par correspondance :**

2

Il vous suffit de cocher les cases correspondantes au recto du présent formulaire en vous reportant aux instructions de remplissage y figurant, et de nous le retourner après l'avoir daté et signé.

- ✓ **Vous souhaitez donner pouvoir à votre conjoint, votre partenaire ou à un autre associé, cocher la case :**

3

Il vous faut cocher la case correspondante au recto du présent formulaire, remplir les nom, prénom, adresse, date de naissance de votre conjoint, partenaire ou de l'associé chargé de vous représenter et de nous le retourner, après l'avoir daté et signé. Vous devez demander à votre conjoint, partenaire ou à l'associé, chargé de vous représenter, de se présenter à l'assemblée muni d'une pièce d'identité.

Quelle que soit l'option choisie, votre signature est indispensable

Le signataire est prié d'inscrire très exactement dans la zone réservée à cet effet son nom, prénom et adresse en **majuscule**. Si ces indications figurent déjà sur le formulaire, il est demandé au signataire de les vérifier et éventuellement de les rectifier.

Pour les personnes morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même un associé (exemple administrateur légal, tuteur, etc..) il doit mentionner son nom et prénom, ainsi que la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

Le formulaire adressé pour une assemblée vaut pour les autres assemblées consécutives convoquées avec le même ordre du jour (article R.225-77 du code de commerce).

Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation téléchargeable à l'adresse suivante : www.ab-habitat.fr/inscription-assemblee-generale-de-la-cooperative-hlm-ab-habitat (article R. 225-81 du code de commerce).

Ne pas utiliser à la fois : « JE VOTE PAR CORRESPONDANCE » 2 et « JE DONNE POUVOIR » 1 3 (Article R. 225-81 du code de commerce)

POUVOIR SANS INDICATION DE MANDAT

1

OU

POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE

3

Extrait Article L 225-106 code de commerce

« Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. (...) »

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandat, le Président de l'Assemblée Générale émet un avis favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant »

VOTE PAR CORRESPONDANCE

2

Extrait Article L 225-107 code de commerce

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale dans des conditions de délais fixés par le décret. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Si vous désirez voter par correspondance vous devez obligatoirement cocher la case n° 2 au recto.

Dans ce cas, il vous est demandé :

- Pour les projets de résolutions proposées ou agréées par le Conseil d'Administration :

- Soit de voter « oui » pour l'ensemble des résolutions en cochant les cases correspondantes

- Soit de voter « non » ou de vous « abstenir », ce qui équivaut selon la réglementation, à voter contre sur certaines résolutions (ou sur toutes résolutions) en les cochant individuellement

- Pour les projets de résolutions nouvelles :

Pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seraient déposées lors de l'assemblée, nous vous demandons d'opter entre trois solutions (pouvoir sans indication de mandat, abstention ou pouvoir à une personne dénommée).

Vous exprimerez votre choix en cochant la case correspondante à celle-ci.

Demande d'envoi de documents et renseignements : Tout associé peut, à compter de la convocation de l'assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du code de commerce et non joints à la présente formule de procuration et de vote par correspondance. Si vous voulez que ces documents vous soient adressés, nous vous remercions de bien vouloir adresser une requête en ce sens en indiquant votre adresse postale à l'adresse mail suivante : societaire@ab-habitat.fr
Pour toute demande de renseignements, merci de vous adresser à l'adresse mail suivante : societaire@ab-habitat.fr

**Pour être prise en considération, ce formulaire doit parvenir à la SCIC au plus tard le 28 juin 2023
(Passé ce délai votre vote ne sera plus pris en compte (article R.225-77, alinéa 1 du code de commerce))**